

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE
À SAINT-SYLVESTRE, SAINT-SÉVERIN ET SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 novembre 2015 à 13 h 30
Centre multifonctionnel, Salle Desjardins
435, rue Principale
Saint-Sylvestre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 18 NOVEMBRE 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MUNICIPALITÉ PAROISSE DU SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS, M. Guy Roy, maire 3
M. PIERRE LABBÉ 11
Mme CAROLE CROTREAU 17
M. LÉO FERLAND 19
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN, M. Jean-Paul Cloutier, maire 21

PAUSE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES,
MM. Guy Lessard, Cosmin Vasile 27
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE,
M. Jean-François Samray, 38
ÉQUITERRE,
Mme Alizée Cauchon, M. Steven Guilbeault (via Skype) 44

RECTIFICATION

M. CHRISTIAN NOËL 54

MOT DE LA FIN 56

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus*.

10 Nous allons poursuivre cet après-midi la présentation verbale des mémoires. Je rappelle que tous les propos de cette deuxième partie de l'audience publique sont enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, notre sténographe officielle. Elle n'est pas présente ici cet après-midi. La transcription de la séance de l'après-midi sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par Internet.

15 Également, pour le déroulement de la séance, nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence.

20 Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Je rappelle qu'il est important également de faire respecter l'horaire pour faire passer les présentateurs de mémoire à l'heure convenue et d'être équitable avec chacun du temps de parole. Au besoin, la commission échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

25 S'il y a des personnes qui veulent présenter un point de vue verbalement et qui ne sont pas inscrites, elles peuvent le faire en s'enregistrant à l'arrière de la salle. Ces personnes donc qui ne s'étaient pas annoncées d'avance seront appelées par ordre d'inscription et disposeront de 10 minutes pour faire leur présentation verbale.

30 Également, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

35 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

40

Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle.

45

Également, dans les rappels d'usage... également, les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. L'adresse des centres locaux est disponible à l'arrière de la salle.

50

Le BAPE s'est également muni d'une Déclaration de services aux citoyens et l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle.

55

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

60

65

70

75

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. GUY ROY, MAIRE
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, sans plus tarder je vais inviter notre premier participant de l'après-midi, monsieur Guy Roy, maire de la municipalité paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus.

Bonjour, Monsieur Roy, à vous la parole.

M. GUY ROY :

Bonjour, Monsieur Germain. Bonjour, Madame Gendron. Ça me fait plaisir d'être ici cet après-midi pour vous donner un peu la vue d'ensemble du Conseil de Sacré-Coeur-de-Jésus.

Donc, le document, nous, a été préparé suite à une rencontre avec l'ensemble des conseillers et de la direction de la Municipalité.

Donc, la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus est une municipalité qui a été constituée en 1873, qui possède un grand territoire de 103,85 kilomètres carrés, dont 90 % est en milieu agricole. La municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus a une population de tout près de 600 habitants, et les principaux emplois qui sont chez nous sont reliés justement au milieu agricole, soit l'agriculture, acériculture, foresterie et notre municipalité n'a pas de milieu urbain, est seulement une paroisse rurale.

Donc, la charge fiscale de notre municipalité est de 887 \$ par logement. La moitié de notre budget annuel de 938 828 \$ est utilisée pour la dépense de voirie et l'enlèvement de la neige. Nous avons également des ententes intermunicipales pour l'incendie avec la municipalité d'East-Broughton et à tous les ans, nous investissons entre 100 000 \$ et 300 000 \$ dans l'amélioration de notre réseau routier.

Depuis la venue de l'article 59 de la CPTAQ, nous avons modifié notre Plan d'urbanisme en rajoutant des îlots déstructurés et des zones agroforestières permettant d'autoriser la construction de résidences et plusieurs familles à venir s'établir dans notre municipalité, compte tenu qu'on n'avait pas de milieu urbain.

120 Le projet dans lequel la Municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus s'est inscrite comme partenaire est essentiellement un projet de société. Les redevances perçues viseront à améliorer la qualité des services offerts aux contribuables, qui est une mesure compensatoire à laquelle nous tenons spécialement.

125 Donc, nous misons sur une forme de développement durable en matière d'énergie renouvelable, causant moins de préjudices possibles à l'environnement qui, en plus, ne nécessite aucune mise de fonds de notre municipalité qui est nécessaire à ce projet.

Le souci du Conseil municipal est de maintenir un climat de vie agréable pour ses citoyens en milieu rural. Ce qui importe est que les résidents permanents et ceux de villégiature se côtoient facilement et acceptent autant les avantages et les inconvénients du milieu agricole.

130 Ces futures éoliennes seront érigées dans des milieux forestiers, chez nous, et non près des champs en culture ni des habitations. C'est ça, ils sont en plus, au plus de 500 mètres des résidences habitées, en conformité avec notre règlement municipal.

135 C'est à la fin de 2006, chez nous, que le mot « éolienne » est venu à nos oreilles, alors que la Municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus avait été approchée par une compagnie aussi dans le même type, pour le dépôt d'un appel d'offres.

140 Donc, suite à ça, la Municipalité avait réuni tous ses citoyens pour mettre les gens au courant, vu que c'était la première fois qu'on avait cette demande-là. On a agi directement dans le dossier avec l'UPA. On avait organisé plusieurs soirées d'information pour éclairer sur ce projet-là en 2006. Suite aux commentaires reçus, le Conseil municipal en est venu à l'évidence que la majorité de la population, pour ce projet-là, était favorable, mais que la Municipalité devait agir avec vigilance et c'est suite à ça que notre règlement sur les éoliennes avait vu le jour.

145 Donc, le Conseil municipal a toujours maintenu une bonne communication avec ses contribuables. Vous comprendrez que dans notre municipalité, les contribuables ont des interrogations, soit au niveau routier, des loisirs, la collecte des ordures ou le projet éolien, ils savent où s'adresser. Vous n'avez pas idée du nombre de téléphones personnels que je reçois chez nous pour peu importe la raison, n'importe quel jour de la semaine et de la fin de semaine.

150 Donc, chacun des contribuables, résidents et non-résidents, suite au projet dont il est question, ont reçu une invitation à assister aux rencontres publiques qui ont été tenues, une à Saint-Sylvestre et l'autre à Saint-Séverin. Nous croyons que chacun peut dire qu'il a été avisé personnellement de l'existence du projet comme tel.

155

160 Donc, le Conseil municipal suggère que le Plan de transport soit connu suffisamment tôt pour éviter les surprises de nos contribuables qui devront circuler dans les chemins pour trouver des alternatives ou pallier à des désagréments qu'il va y avoir durant la construction, surtout point de vue poussière, puisque nos chemins sont en majorité des chemins de gravier. Donc, l'épandage de calcium sera donc très important et la communication, durant la période des travaux, sera plus qu'importante avec le comité de suivi aussi, là, qui a été mis sur pied.

165 Donc, le Conseil municipal ne peut créer une zone urbaine dans son territoire qui est à vocation agricole. Nous nous devons de respecter l'ensemble du milieu. Nous ne possédons pas de parc industriel déterminé, mais la Municipalité désire continuer un sentier pédestre qui est existant. La meilleure alternative est de voir surgir ces éoliennes qui apporteront une augmentation de revenus pour continuer à développer nos projets.

170 Le Conseil municipal est d'avis que le projet éolien respecte l'essentiel du territoire agricole et sera une source de revenus supplémentaire pour nos citoyens et qu'il générera des emplois partiels et permanents.

175 Les éléments du projet qui doivent être protégés plutôt que modifiés sont que le tracé privilégié du réseau collecteur soit préféré à celui du tracé alternatif qui passe à travers les terres, et qui aura moins d'impact sur le milieu agricole.

Lorsque la Municipalité aura à exécuter des travaux dans les chemins municipaux, qu'elle n'ait pas de difficulté à rejoindre, pour faire détecter des fils et pouvoir procéder aux travaux.

180 Donc, la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus a été fondée il y a plus de 200 ans par le défrichement pour l'implantation des familles et suite à l'exploitation des mines et des terres agricoles et des érablières. Donc, la Municipalité a vu le jour et s'est développée grâce aux ressources naturelles, donc pourquoi ne pas continuer dans cette même vague en exploitant la ressource du vent par les éoliennes.

185 C'est pourquoi la municipalité de la paroisse Sacré-Coeur-de-Jésus juge que le Projet du parc éolien Mont Sainte-Marguerite devait être autorisé.

190 Guy Roy, maire de Sacré-Coeur-de-Jésus.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Roy, pour votre présentation.

M. GUY ROY :

195

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

200

Hier, entre autres, on a des gens qui sont venus, qui étaient préoccupés notamment concernant l'impact éventuel du bruit de ces mêmes éoliennes. Il est mentionné, dans l'étude d'impact du promoteur donc la mise sur pied d'un comité de suivi, on en avait discuté un peu à la première partie de l'audience publique.

205

Concernant la crédibilité de ce comité de suivi là face à d'éventuelles plaintes, pour que les gens puissent avoir un sentiment de pouvoir s'adresser convenablement, de façon rassurée envers une entité pour porter plainte, à vos yeux, un comité de suivi devrait être, selon vous, structuré de quelle façon? Qui devrait être sur un tel comité, d'après vous, pour assurer une confiance?

210

M. GUY ROY :

215

Bien, pour assurer une confiance, c'est sûr qu'il faut qu'il y ait une partie du promoteur qui soit là pour pouvoir répondre au questionnement des gens, des gens des municipalités aussi, pour être proche des plaintes, pour que la Municipalité demeure au courant des plaintes. Nous autres, c'est dans ce sens-là qu'on a une présence sur le comité de suivi, pour donner suite aussi aux gens qui vont faire des plaintes. Puis je pense que la présence des municipalités sur le comité de suivi donne, quant à moi, la crédibilité pour que les gens se sentent bien de faire... qui ne se sentent pas mal à l'aise de déposer leurs interrogations.

220

LE PRÉSIDENT :

225

La présidence d'un comité de suivi a toujours quelqu'un qui peut être désigné pour animer les séances puis s'assurer de la coordination des interventions. La présidence d'un comité de suivi, quelle sorte de personne à ce moment-là devrait, pour rallier tout le monde, quel genre de personne d'après vous devrait être président du comité de suivi?

230 **M. GUY ROY :**

Bien, quel genre? C'est sûr que peut-être une personne du milieu qui devrait être chef d'oeuvre du comité de suivi, justement pour... côté impartialité ou ces choses-là.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce serait quelqu'un qui assumerait une présidence, mais qui serait perçu comme impartial, neutre, face, tant aux gens qui sont favorables au projet que ceux qui ne sont pas favorables?

240 **M. GUY ROY :**

Oui. Mais c'est sûr que moi, le comité de suivi, je le vois, durant la construction et par la suite, là. Mais pour ou contre les éoliennes, le traitement des plaintes, il n'y a pas le lien avec être pour ou contre les éoliennes, là.

245 **LE PRÉSIDENT :**

250 Ce n'est pas ça que je voulais dire. Mais disons, ce que je peux comprendre, des fois, il y a des gens qui peuvent être méfiants puis dire : bien, est-ce que le comité de suivi est une entité crédible pour adresser une plainte? Si la personne perçoit que tous les gens qui sont sur le comité sont tous pro-éoliens, la personne peut à ce moment-là hésiter ou ne pas recourir au comité de suivi pour porter des plaintes.

255 Si, par exemple, il y a des garanties de neutralité, c'est-à-dire quelqu'un qui assume une présidence, par exemple – c'est ça que j'ai en tête –, d'un comité de suivi, mais qui est perçu comme étant neutre par tout le monde, donc ça veut dire autant par, disons, le promoteur que les municipalités que tous les citoyens, c'est dans ce sens-là que je posais la question, si vous pouviez être d'accord avec ce que je suis en train de dire?

260 **M. GUY ROY :**

O.K. Parce que comme présentement, il y a deux personnes extérieures qui sont sur le comité de suivi, extérieures, je veux dire qui sont autres les municipalités et le

265 promoteur. Moi, je pense que du côté des municipalités, oui, on est pour le projet, mais on a notre chapeau aussi de représenter nos citoyens, tout d'abord. Donc, moi, personnellement, comme membre du comité de suivi, oui, on est favorable au projet, mais je suis là pour représenter les intérêts de mes citoyens en premier.

270 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Gendron?

LA COMMISSAIRE :

275 Par rapport à ce que vous venez de dire, est-ce que vous avez l'impression parfois d'être en situation de conflit problématique entre votre rôle de représentant des citoyens et le fait que vous soyez partie prenante du projet?

280 **M. GUY ROY :**

Non, parce qu'avant d'être partie prenante au projet, justement, on s'est assuré que le projet allait satisfaire aux exigences de nos citoyens. Ça fait que suite à ça, je ne me trouve pas en conflit nullement face à ça.

285 **LA COMMISSAIRE :**

290 Puis quand vous dites, par exemple à la page 6, vous en êtes venu à l'évidence que la majorité de la population était favorable au projet. Est-ce que vous pouvez nous dire sur quoi vous vous êtes basé pour en venir à cette conclusion-là? Est-ce que vous avez fait un sondage?

M. GUY ROY :

295 Bien, c'est sûr qu'en 2006, lorsqu'il y avait eu la première vague de projets éoliens, si on veut, là, on avait fait plus de sondages puis on avait consulté avec l'UPA, les gens. Puis on avait eu vraiment une réponse favorable de notre population.

300 Donc, lorsqu'on a été demandé pour faire partie de ce projet-là, on a envoyé une lettre à tous, résidents et non-résidents, pour qu'ils se prononcent sur le projet. Puis on n'a pas eu beaucoup de réponses. Habituellement, les gens qui viennent nous voir, c'est pour nous dire que ça ne marche pas. Ceux-là qui ne viennent pas au Conseil, habituellement, c'est parce qu'ils trouvent que le déroulement de la municipalité se passe bien.

305 Puis comme j'ai dit tout à l'heure, les gens chez nous on était 600, on n'est pas une grosse population. Tout le monde se connaît, tout le monde est tissé serré. Donc, moi, le pouls de la population, il est quand même pas si difficile que ça à prendre, parce que quand on prend des décisions qui ne font pas l'affaire des gens, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas long que j'ai des téléphones directement, personnellement chez nous, semaine et fin de semaine, soir, n'importe quand. Ça fait qu'on le sent vraiment, sans avoir fait vraiment un sondage écrit.

315 Puis suite aux réunions qu'il y a eues, qu'on a invité les gens à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin, les gens sont venus, se sont déplacés, puis il n'y a pas eu de *comeback* négatif suite à ça. Donc, c'est là qu'on en est venu à la conclusion que le projet était favorable aux gens.

LA COMMISSAIRE :

320 Peut-être juste pour en revenir à, vous parlez de 2006. Vous avez fait à ce moment-là un sondage ou pas, quand vous avez dit...

M. GUY ROY :

325 On avait fait des réunions d'information à ce moment-là, beaucoup plus. Là, c'est sûr que dans ce projet-là, il n'y en a pas eu à Sacré-Coeur-de-Jésus parce qu'on est rentré dans ce projet-là un petit peu plus tardivement que Saint-Sylvestre et Saint-Séverin, parce que c'est suite à l'amenée du réseau collecteur, qui a amené notre municipalité à être impliquée.

330 Donc, on fait joindre nos citoyens aux rencontres d'information qu'il y avait à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin.

LA COMMISSAIRE :

335 Puis la lettre dont vous venez de parler, que vous avez envoyée, c'était une lettre qui demandait l'avis des citoyens pour ce projet?

M. GUY ROY :

340 Oui, que s'il y avait... les gens qui avaient des questionnements ou des choses à nous dire, de soit venir au Conseil ou suite aux rencontres d'information qu'il y avait à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin, de nous donner le *comeback* de ça, là.

LA COMMISSAIRE :

345 Est-ce que c'était un formulaire qu'il fallait remplir?

M. GUY ROY :

350 Non. C'était seulement une lettre d'invitation.

LA COMMISSAIRE :

355 À un événement. Mais ce n'était pas une lettre qui demandait : « Êtes-vous pour ou contre le projet? » C'était une lettre qui invitait à un événement d'information?

M. GUY ROY :

360 Aux événements d'information et qu'on demandait aux gens de se prononcer à la Municipalité, à nous faire part de leurs commentaires à la Municipalité.

LA COMMISSAIRE :

365 D'accord, merci.

M. GUY ROY :

370 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

375 Merci pour votre présentation.

M. GUY ROY :

380 Merci beaucoup.

M. PIERRE LABBÉ

LE PRÉSIDENT :

385 Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Labbé. Bonjour, Monsieur Labbé.

M. PIERRE LABBÉ :

390 Oui, bonjour. Alors, j'ai préparé un mémoire d'un certain nombre de pages. Alors, je
vais me contenter de le parcourir rapidement.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

395 **Début de la phrase à la page 1 : « Alors, je me présente à nouveau... »**

Fin de la phrase à la page 6 : « ... de 3 municipalités, de 3 MRC. »

LE PRÉSIDENT :

400 Monsieur Labbé, excusez-moi, pour vous dire qu'il vous reste un cinq minutes.

M. PIERRE LABBÉ :

405 D'accord.

Alors, la réglementation est spécifique sur chacun des territoires et c'est dans la municipalité de Saint-Sylvestre qu'elle est le moins contraignante. Ça devrait être la même chose pour toute la province.

410 Outils de présentation des impacts – Le promoteur utilise des tableaux, des cartes et des simulations pour présenter son projet. C'est facile pour un groupe d'experts d'utiliser et de présenter des données scientifiques de façon à ce que les impacts semblent tolérables.

415 Monsieur Lachance nous a déjà présenté il y a quelque temps une simulation, j'en ai fabriqué une. Alors, voici la photo telle que monsieur Patrick Henn l'a prise sur la route, chez moi, quand il est venu à l'été, et qui a servi à produire la simulation numéro 16 qui a été produite par le promoteur. Alors, si on utilise une simulation avec une lentille plus proportionnelle à ce que doit voir l'oeil humain, ça donnerait plutôt ça comme ordre de

420 grandeur.

Je continue. L'autre photo qui a été prise... alors, toujours la photo telle que transmise par monsieur Henn. Alors, on voit que les éoliennes ont l'air toutes petites, très

425 loin. D'ailleurs, monsieur Lachance avait fait remarquer que ces éoliennes sur cette simulation semblent être à des kilomètres. Si on reprend la même chose, mais avec la proportion d'un oeil humain, une focale de l'ordre de 52 millimètres, ça donne plutôt ça. On se rend compte que les éoliennes ont l'air aussi gros et écrasent, à toutes fins utiles, le paysage de la maison et d'une ferme. C'est une grange qui a plus de 100 pieds de long,

430 qui est juste à côté.

Alors, est-ce qu'on peut parler d'acceptabilité paysagère quand on utilise des artifices comme ça pour faire croire à la population que les éoliennes, ça ne paraît pas

435 beaucoup?

En terminant, dernier point, l'acceptation sociale du projet. Je rappelle ici la section de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien :

440 « Outre les séances publiques d'information et de consultation, l'initiateur est incité à recueillir, de la façon la plus exhaustive possible, l'ensemble des préoccupations et des points de vue des individus [...] – je vais vous laisser lire la suite, et ça se termine par : Cet exercice devrait se faire à partir d'échantillons représentatifs. » Ça n'a vraiment pas été le cas.

445 Aucune des 3 municipalités n'a mis en place un processus formel de consultation des citoyens. Tout au plus, une ouverture à recevoir des questions pour lesquelles les réponses étaient trouvées chez le promoteur.

450 À la demande du promoteur, un Comité éolien a été mis en place. Ce n'était pas un processus de consultation dans le sens de la Directive du ministère.

455 Il n'y a pas eu de consultation auprès des personnes qui vont vivre dans le parc. On peut s'interroger; il y a de l'ordre de 200 personnes qui vont résider dans le parc. J'ai assisté à toutes les rencontres du BAPE et je suis le seul résident de Saint-Sylvestre, de Saint-Séverin qui se lève pour dire que ça n'a pas de bon sens et que les processus n'ont pas été correctement menés.

460 Poser la question c'est trouver une réponse. Je me permets de conclure, deux conclusions.

465 Dans un premier temps, il faut protéger le patrimoine paysager. Et ici, je parle spécifiquement du rang Sainte-Marie Ouest, puisque ça semble être la seule chose qu'on a peut-être une chance de sauver, puisqu'il semble que ce parc pourra être mis en place prochainement, je crois que son intégration dans le développement économique de Saint-Sylvestre doit se faire en harmonie avec l'existant.

Le rang Sainte-Marie Ouest présente des attraits qu'il est possible de préserver sans impact significatif pour le reste du projet. Retirer les éoliennes T1 et T4 qui sont sur la

470 première ligne de crête, mais aussi T5 et T2 qui sont visibles du rang et utiliser quatre autres positions de relèvement. Le rang Sainte-Marie Ouest n'a pas de position de relèvement.

475 Il faut un moratoire sur la construction des parcs éoliens. Le Québec n'a pas besoin immédiatement de ces parcs. Trop d'éléments dans leur mise en œuvre suscitent des mécontentements, des nuisances, des inquiétudes pour la santé des résidents et même des injustices. Les parcs existants devraient être mieux étudiés pour comprendre les répercussions sur les populations environnantes.

480 Notre encadrement réglementaire municipal et provincial n'est pas actualisé ni ajusté pour prendre en compte les impacts causés par des parcs éoliens industriels utilisant des machines modernes, géantes, puissantes et bruyantes.

485 Personnellement, je crois que ces parcs ne devraient pas être implantés sur des terres privées, dans les zones habitées. Je crois que les normes de distance devraient être adaptées selon la grandeur et la puissance des éoliennes, que ça devrait être les mêmes pour tout le territoire québécois. Le modèle d'affaires lui-même ne semble pas permettre des retombées optimales pour l'ensemble des Québécois.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci Monsieur Labbé pour votre présentation. Madame Gendron?

LA COMMISSAIRE :

495 Oui. Une question sur votre participation au comité éolien. Quel est le bilan de votre expérience sur cette instance et comment est-ce que vous voyez la suite du comité qui va être mis en place, du comité de suivi qui va être mis en place?

500 **M. PIERRE LABBÉ :**

Mon expérience personnelle c'est une déception. Je croyais qu'on allait avoir une occasion justement de faire une implantation, de dire pourquoi on était contre. Éventuellement, aussi, dans le cas où les promoteurs voulaient continuer malgré tout, de pouvoir travailler avec eux sur une implantation non sauvage dans notre milieu. Et je me

505 rends compte que c'est absolument inutile. L'argent, la priorité c'est la seule. C'est la seule
pour le promoteur, c'est la seule aussi pour les personnes qu'ils ont réussi à convaincre
ou à séduire par les multiples avantages que le projet va donner pour la municipalité. Au
point où, dans le milieu, les gens n'osent plus parler contre, parce qu'ils se font rabrouer,
parce qu'ils se font dire qu'ils sont insignifiants, qu'ils ont des peurs imaginaires, qu'ils
510 écoutent trop les gens d'ailleurs qui se plaignent et qui ne sont que des plaignards.

Donc, pour ma part, je n'ai pas voulu vivre dans une municipalité où les jeunes dans
les autobus scolaires se chicanaient parce que son père ou sa mère sont pour ou contre
les éoliennes. Donc, je n'ai pas voulu me lancer dans une propagande publique et un
515 débat public sur ça. J'aurais voulu qu'il y ait des moyens ordinaires, genre une
consultation anonyme, un référendum où chacun dans son isolement peut cocher là où il veut,
sans se sentir contraint, sans avoir l'impression que le choix qu'il va exprimer va avoir un
impact sur son quotidien, et quand il va se présenter à l'épicerie, à la quincaillerie ou
n'importe où, ou même sur sa terre à bois et que le long de la clôture, il est en train de
520 discuter avec son voisin, qu'il se sente dans une situation désagréable.

Alors, pour moi, c'est très décevant comme expérience, pour répondre à votre
question première. Puis pour la deuxième question concernant le comité de suivi, j'espère
525 simplement qu'il y aura là des gens qui vont avoir assez de force de caractère pour
imposer que des correctifs adéquats seront apportés quand les gens auront des plaintes.
Il y aura toutes sortes de plaintes, probablement des gens qui se plaignent pour pas
grand-chose, mais il y aura aussi des plaintes réelles, fondées, des abus de pouvoir. Il y
en a dans tous les chantiers. Je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas ici, là. Quand les
camions se promènent dans les terres à bois, et cetera, il se passe toutes sortes de
530 choses.

Bien, je pense qu'il faut que les gens du comité de suivi aient d'abord confiance
dans leurs citoyens et se méfient de ceux qui ont un profit par toutes sortes de raccourcis
qu'ils pourraient prendre.

535 Le résident, lui, il n'a pas de profit à tirer d'une plainte. Il veut juste sa tranquillité, il
veut être respecté. Le camionneur qui passe à toute vitesse, il va avoir un voyage, deux
voyages, trois voyages de plus de payés dans sa journée. Il s'en fiche un peu des troubles
qu'il pourrait causer tant que personne ne l'arrêtera.

540 Alors, j'espère que le comité de suivi va contenir des gens qui ont assez de courage pour bloquer. On a entendu hier soir des gens de Saint-Ferdinand dire que, par exemple, il ne fallait pas hésiter à bloquer des camions qui circulent trop vite, qui font trop de poussière, faire respecter les heures. C'est drôle, c'est des citoyens qui ont été obligés d'intervenir, pas le comité de suivi. C'est toujours le citoyen qui paye en bout de ligne.

545

LA COMMISSAIRE :

J'ai une dernière question. Vous parlez à un moment donné dans votre mémoire du paysage. Est-ce que le comité éolien a été appelé à se prononcer, à donner son avis sur l'emplacement des différentes éoliennes?

550

M. PIERRE LABBÉ :

Non. J'ai même demandé à un moment donné de discuter justement du pouvoir que pourrait avoir soit le comité, soit les membres du Conseil municipal sur les emplacements, et madame Beauchamp, si je me souviens bien, l'avocate qui représentait le promoteur à ce moment-là, a été très explicite : il n'en est pas question. Ils ne veulent absolument pas d'intervention autre que des interventions techniques dans le choix des emplacements.

555

Oui, ils vont faire des consultations. Ils vont demander des petites choses, mais la seule chose qui a été spécifiée, c'était de protéger la route 216. Et si vous regardez les projets dans le volume 1, 2, 3, tout ce qui a été produit, les éoliennes n'ont jamais été déplacées. Il n'y a eu aucune prise en compte de la seule demande qui a été faite au niveau municipal là-dessus.

560

565

Alors, comme le Conseil municipal n'a aucun pouvoir sur cet entrepreneur, que son pouvoir se limite à être un des membres d'un conseil d'administration d'un organisme qui est très loin du détail de la gestion, de l'implantation et du positionnement des éoliennes, il ne se passe rien. Ce n'est que des avantages techniques pour la compagnie qui sont pris en compte.

570

Monsieur Henn, quand il est venu chez moi, il m'a bien dit : « Il n'est pas question de déplacer ces éoliennes-là, elles sont parmi celles les plus rentables. » Bien oui, elles sont

575 sur le sommet, sont sur une crête. C'est bien évident que c'est là qu'on accroche le vent,
mais c'est là aussi qu'on accroche le regard, c'est là qu'on vit et on était là avant eux.

LE PRÉSIDENT :

580 Je vous remercie, Monsieur Labbé.

Mme CAROLE CROTEAU

585 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter madame Carole Croteau. Bonjour, Madame.

Mme CAROLE CROTEAU :

590 Bonjour, Monsieur. Bonjour, Madame. Le texte que je vais vous lire est légèrement
différent de celui que vous avez en main. Alors, j'ai fourni une nouvelle version à madame
Carrier, ce matin. J'ai simplement ajouté quelques informations.

595 **(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 2 : « Mon nom est Carole Croteau... »

Fin de la phrase à la page 4 : « ...parler à cause de la confidentialité des ententes. »

600 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Croteau, excusez-moi, vous avez cinq minutes encore.

Mme CAROLE CROTEAU :

605 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 4 : « On dit dans l'étude d'impact que la population... »

610 **Fin du mémoire.**

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Croteau, pour votre témoignage.

615 **LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une question à propos du comité de citoyens dont vous parlez. Donc, en quoi est-ce que ce comité de citoyens aurait été différent du comité éolien? À quoi est-ce qu'il aurait ressemblé ce comité de citoyens que vous avez réclamé?

620

Mme CAROLE CROTEAU :

Ce à quoi nous pensions toutes les trois, et c'était tout simplement le début de notre réflexion, c'était qu'un comité composé uniquement de citoyens était nécessaire pour qu'on puisse rassembler les commentaires de tout le monde, les opinions de tout le monde et faire des propositions au Conseil municipal.

625

LA COMMISSAIRE :

Puis, j'imagine que vous avez regardé, entendu en tout cas la configuration proposée pour le comité de suivi. Qu'est-ce que vous en pensez?

630

Mme CAROLE CROTEAU :

Bien peu de choses, bien peu de bonnes choses. Je suppose que le Conseil municipal fera comme il a fait jusqu'à maintenant, c'est-à-dire servir les intérêts de la compagnie. J'ai perdu une grande confiance que j'avais dans le Conseil municipal.

635

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame Croteau.

640

M. LÉO FERLAND

645

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Léo Ferland. Bonjour, Monsieur Ferland.

650

M. LÉO FERLAND :

Bonjour. Monsieur le président, Madame la commissaire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

655

LE PRÉSIDENT :

660
665

Merci, Monsieur Ferland, pour votre présentation. Notamment, vous avez parlé de potentiel dont les irritants camionnages. Vous avez mentionné que vous aviez votre chalet qui serait à proximité relative d'éoliennes. Donc, vous avez des ententes avec le promoteur pour recevoir deux éoliennes. Est-ce qu'il y a des mécanismes dans les ententes que vous avez avec le promoteur, si vous n'êtes pas satisfait de la conduite du projet, disons, par exemple, soit en période de construction ou en période d'exploitation, est-ce que vous avez un mécanisme avec le promoteur en vertu des ententes pour porter plainte?

M. LÉO FERLAND :

670

Présentement, c'est une entente qui autorise le promoteur à étudier notre propriété pour une implantation. Il n'y a pas de document de signé comme de quoi elle aurait... c'est rendu passé à la période d'implantation. À ce moment-là, je vais avoir probablement des exigences et puis on discutera. Mais si on n'est pas satisfait, on peut toujours avoir des recours.

675

Il y a quelqu'un qui a parlé de bloquer des chemins. J'ai déjà fait ça dans un autre dossier. Mais je vais dire, j'avais la police avec moi puis on s'est tassé devant un camion, parce que la police, elle a dit : « Il va nous foncer dessus. » C'est ça que le gars a fait.

LE PRÉSIDENT :

680

Mais dans les ententes, donc tantôt vous avez dit quand même que vous prévoyez
possiblement avec le promoteur, donc mettre quand même des clauses, par exemple, de
garantie d'exécution. Notamment, vous parlez de vos propres chemins d'accès qui
devraient être réparés à ce moment-là, correctement, sur vos terres. Donc, j'imagine, ça
685 ne sera pas juste de bloquer un camion, là.

M. LÉO FERLAND :

690

Non, non, mais je parle de ça c'est que... je vous parle, c'est-à-dire que je l'ai déjà
fait, ça, bloquer des camions. Mais des ententes, des ententes... bien, le chemin pour se
rendre à l'éolienne est sur ma terre, donc c'est ce chemin-là qui va être amélioré. C'est
sûr que je vais peut-être demander que les excès de matériaux soient transportés à
certains endroits sur ma propriété. Il va y avoir des ententes que je vais faire avec chaque,
puis ça va être une entente personnelle. Je ne veux pas que ça soit des ententes qui
695 soient à tout le monde. Chaque personne devrait être capable de négocier son entente.

LE PRÉSIDENT :

700

En fonction des particularités du propriétaire.

M. LÉO FERLAND :

705

En fonction des particularités que j'ai. Mais il y a des ententes générales à tout le
monde, c'est les redevances, c'est le comité de suivi. Je pense que le comité de suivi, les
citoyens, je ne comprends pas que des citoyens qui ont voulu faire un comité de
citoyens... on fait un comité de citoyens! On ne demande pas la permission, on le fait. Ça
m'est déjà arrivé de travailler dans un dossier puis j'ai bloqué un dossier pendant 10 ans.

710

Ça fait que quand on veut, on prend les moyens. Mais quand on attend après les
autres, on n'a pas grand-chose dans la vie.

715 **LE PRÉSIDENT :**

On n'est jamais mieux servi que par soi-même, c'est ce que vous nous dites?

720 **M. LÉO FERLAND :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

725 Je vous remercie. Madame Gendron? Alors, merci pour votre témoignage.

**JEAN-PAUL CLOUTIER, MAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN**

730 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais maintenant inviter monsieur Jean-Paul Cloutier, maire de la
Municipalité de Saint-Séverin.

735 Bonjour, Monsieur Cloutier.

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

740 Bonjour, Monsieur Germain. Bonjour, Madame Gendron.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

745 Ce document a circulé allègrement dans la municipalité durant les dernières
semaines et tout adulte désirant unir sa voix à celle de la Municipalité a signé ce
document. C'est pourquoi 41 signatures font partie de ce mémoire.

Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin, merci.

LE PRÉSIDENT :

750

Alors, merci, Monsieur Cloutier. Je reviendrais encore une fois sur le comité de suivi. Donc, de votre côté à vous, l'utilité du comité de suivi donc qui serait autant en période de construction que d'exploitation, comment vous le voyez fonctionner pour que tout le monde ait confiance en ce comité?

755

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

760

D'abord, la première confiance vient du fait de la composition de ce comité. Il a été déjà prévu dans les lettres que le promoteur y serait, était composé de six personnes au début, parce qu'on était Saint-Séverin et Saint-Sylvestre. Maintenant, il va être de huit personnes. Le partenaire qui est Pattern va avoir trois sièges et les municipalités ont trois sièges aussi.

765

Il y a deux personnes qu'on a choisies conjointement, qui sont neutres, qui sont en dehors des conseils municipaux et des promoteurs directement. Ça fait que par ces personnes, on peut avoir une confiance. C'est deux personnes qui connaissent le sujet, des personnes qui ont déjà travaillé dans ces parcs. Et aussi, nous autres, les maires, les trois maires des paroisses qui sont là pour, comme les deux autres maires l'ont dit, pour rassurer notre population.

770

Lorsque la population veut savoir quelque chose, elle va voir au niveau de la conduite de la mairie, au niveau des directeurs généraux pour avoir des informations adéquates. Et le comité de suivi a la responsabilité de prendre toutes plaintes et de les analyser.

775

Et je juge que les personnes qui sont présentes sur ce comité-là ont été choisies en fonction de leur capacité à bien analyser les plaintes et les conduire à bon escient.

LE PRÉSIDENT :

780

Je vous remercie. Madame Gendron?

LA COMMISSAIRE :

785

Oui. Vous dites que les personnes ont été choisies, mais par qui? Par qui les deux personnes ont-elles été choisies?

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

790

Il avait été décidé dans un premier temps qu'il devait y avoir des personnes du partenaire RES Canada et Pattern. Les maires de chaque... non, ce n'est pas les maires des municipalités, il y avait un représentant de chaque municipalité. Dans notre cas, c'est la deuxième personne qui était sur le comité du parc éolien qui est sur le comité de suivi. Et les deux partenaires ensemble, on voulait avoir des personnes neutres, complètement en dehors. Et il y a des suggestions de noms qui ont été suggérés, comme entre autres, il y a monsieur Milo, qui est un représentant, un urbaniste de l'UPA Chaudière-Appalaches et il y a un monsieur Normand Côté qui est un maire même de Saint-Flavien, proche de Laurier-Station, qui est complètement en dehors du projet, mais qui a déjà participé dans le projet et qui peut nous apporter une très bonne expertise.

795

800

LA COMMISSAIRE :

805

Donc, ce sont les personnes qui siégeaient déjà ou qui étaient déjà pressenties pour siéger sur le comité qui ont identifié les deux personnes externes.

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

810

Qui ont identifié, qui ont cherché deux représentants complètement en dehors pour assurer un sentiment d'appartenance ou un sentiment de quiétude envers les personnes qui auraient à faire des plaintes. Elles peuvent s'adresser aux municipalités ou directement à ces personnes-là, pour faire le suivi de tout ça.

LA COMMISSAIRE :

815

Puis vous laissez entendre dans votre document que toute la population est derrière ce projet. Est-ce que vous avez mesuré l'adhésion de votre population à ce projet?

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

820

Comme on l'a souvent dit, depuis 10 ans que Saint-Séverin a été associée à trois projets. Les deux premiers n'ont pas eu lieu. Le dernier c'était justement au début de 2011, c'était conjointement avec d'autres paroisses. Et toutes les études et toutes les approches avaient été faites. Malheureusement, le projet n'a pas été retenu.

825

La population de Saint-Séverin est bien consciente de ça, si bien que lorsqu'on leur avait appris qu'on participait à ce projet, la première réponse bien souvent qui leur venait en tête : « Bon, ça va faire comme les deux autres, on ne sera jamais retenus. » Ça fait qu'on a été retenus, c'est ça, tout le monde était content.

830

À partir de là, on va dire ça a été annoncé publiquement, à chaque séance du Conseil il y a toujours eu, j'ai toujours eu un point d'ordre, on pourrait dire, pour toujours signifier jusqu'où le projet était, quel avancement, et on a toujours été à la réponse. Et lorsqu'on a décidé de faire ce mémoire-là, on a décidé que ce n'est pas le Conseil municipal qui allait en prendre juste la charge, on l'a fait courir dans la municipalité. Il y avait deux, trois points où il y avait des rassemblements, à la salle municipale ou au restaurant, où les personnes, on leur distribuait le document, on répondait à leurs questions, ceux qui étaient là. Et si vous êtes en accord, vous signez avec ça.

835

840

Toutes les personnes qui ont signé, il y a 41 personnes qui ont signé et sur ça, mais dans ces rassemblements, aucune personne ne nous a signifié un désaveu verbal.

LA COMMISSAIRE :

845

Quand vous dites que tout le monde est content, c'est que toutes les personnes qui se sont manifestées auprès de vous n'avaient pas de commentaires négatifs ou de récriminations?

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

850

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

855

Mais vous n'avez pas fait de sondage anonyme, comme ça a été mentionné plus tôt?

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

860

Sondage anonyme, non. Ça n'a pas été fait.

LA COMMISSAIRE :

865

Même pas lors des précédents projets? Vous n'avez pas fait de sondage anonyme non plus?

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

870

Pour les précédents projets, je ne peux pas le dire, parce que je suis à la Municipalité de Saint-Séverin juste depuis 2006. Je n'étais pas là lors des... 2009, plutôt. Ça fait que je n'étais pas là lors des premiers projets, les deux premiers projets.

LA COMMISSAIRE :

875

Puis une dernière question. On a mentionné tout à l'heure qu'il pouvait y avoir deux chapeaux, un que vous avez à porter, celui de représenter votre population, et celui d'être partenaire actif dans le projet. Est-ce que vous voyez des problèmes particuliers à porter ces deux chapeaux?

880

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

885

Non. C'est plutôt un avantage. C'est l'avantage de connaître le développement du projet. L'avantage de pouvoir le suivre pas à pas, et l'avantage de pouvoir donner toute la communication possible à nos citoyens étant donné que nous sommes assis à la table pour répondre plus adéquatement s'il y a des questions.

LA COMMISSAIRE :

890

À supposer qu'il y aurait des situations problématiques qui mettraient en jeu les citoyens aux prises avec une nuisance quelconque et que la solution serait, par exemple, ça serait d'augmenter une mesure de gestion du bruit, par exemple, qui pourrait avoir un effet sur la rentabilité, comment est-ce que vous vous verriez arbitrer ce type de situation?

895

M. JEAN-PAUL CLOUTIER :

900

Il y aura sûrement des pourparlers très intéressants qui vont se faire là-dessus. Et il faut, comme je vous ai dit, les personnes qui vont être là-dessus devront être habilitées à analyser, on va dire à bien recueillir l'information, aller chercher l'information, on pourrait dire, requise aussi pour donner satisfaction à toutes les parties impliquées.

905

Donc, je ne vois pas absolument de conflit d'intérêts. L'humain devra passer, on pourrait dire, s'il y a réellement... l'humain devra passer en premier.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

910

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour votre présentation.

915

Nous allons maintenant faire une pause de 15 minutes. Il est 14 h 55. Donc, nous allons prendre autour de 15 h 10. Alors, bonne pause.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

920

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MM. GUY LESSARD, COSMIN VASILE

925

LE PRÉSIDENT :

930

Alors, nous allons poursuivre la séance en invitant le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, messieurs Guy Lessard et Cosmin Vasile, à s'avancer à la table.

935

Alors, étant donné la transcription, lorsque vous allez prendre la parole pour la première fois, alors vous réidentifier pour les fins de notre transcription.

Alors, bienvenue.

M. GUY LESSARD :

940

Bon après-midi, mon nom est Guy Lessard. Mon voisin c'est Cosmin Vasile. On est respectivement président et directeur général du Conseil régional de l'environnement dans la belle région de Chaudière-Appalaches.

945

Notre présentation va se faire en trois parties, si vous permettez. La première, c'est qu'on va vous présenter la position et la démarche que le Conseil a faite dans le projet éolien du mont Sainte-Marguerite – ça va être le chapitre 1 de notre mémoire, si vous avez le temps de le lire.

950

La deuxième partie, on va rappeler l'évolution du domaine, du développement énergétique de la région Chaudière-Appalaches. Je pense c'est important de se situer à travers l'implication du CRECA. C'est le chapitre 2 de notre mémoire.

955

Et, en conclusion, pour terminer, nous allons aborder l'importance de promouvoir que le développement énergétique au Québec se fasse dans une perspective de développement durable. Et ça sera la conclusion.

960

Les conseils régionaux sont bien connus au Québec, il y en a 16, un dans chacune des régions administratives. Ici, en Chaudière-Appalaches, on est actif depuis 1991. Nous avons le même mandat partout au Québec, c'est celui de protéger l'environnement dans une perspective de développement durable. Et notre conseil d'administration qui est formé de 15 membres est élu à chaque année par une représentativité d'à peu près 300 membres regroupant des gens du milieu environnemental, socioéconomique et également des représentants des citoyens.

965

Il s'avère donc logique que dans cette perspective-là que nous avons choisi d'aborder le développement du projet du mont Sainte-Marguerite, dans une perspective de gestion intégrée des ressources naturelles sur le territoire, tout en tenant compte des impacts sur les changements climatiques. Ça a été fondamentalement notre approche.

970

Notre position de principe dans les analyses de projets énergétiques est là depuis de nombreuses années. Nous avons participé, quand on parle de développement durable, à plusieurs commissions parlementaires, le Projet de loi sur le développement durable, les stratégies de mise en oeuvre du développement durable, la première et la deuxième, et on a travaillé aussi sur la commission sur les indicateurs de développement durable du ministère.

975

980

Dans le deuxième chapitre que Cosmin va vous présenter, puis je vais passer vite sur cette partie-là, vous allez pouvoir constater comment on élabore nos positions dans les différents projets par une approche proactive d'analyse basée sur un dialogue constructif avec le promoteur et les représentants au niveau de la société. Et je vais passer un petit peu plus vite sur cette partie-là pour gagner du temps tout à l'heure.

985

Alors, on tient à souligner que dans ces démarches-là, c'est important pour nous de souligner que dans le contexte des débats qui ont marqué l'évolution de la stratégie énergétique du Québec, et suite au deuxième appel d'offres d'achat d'électricité d'Hydro-Québec pour l'installation d'une capacité additionnelle de 200 000 mégawatts, nous avons à ce moment-là développé un préjugé favorable envers l'énergie éolienne qu'on considère comme étant une énergie verte, propre et renouvelable.

990

995 Par contre, notre organisme est d'avis que les projets de parcs éoliens doivent être évalués individuellement, selon les intégrations dans leur contexte environnemental, social et économique. Alors, notre propre grille que nous avons développée nous permet de faire cet exercice-là.

1000 Nous considérons aussi qu'il faut tenir compte des impacts cumulatifs qu'ils peuvent engendrer. Je pense qu'on est rendu à un cinquième projet d'éoliennes ici en Chaudière-Appalaches.

1005 Les promoteurs doivent agir de manière responsable, proposer des projets qui s'intègrent harmonieusement dans le territoire. Ils doivent tenir compte non seulement des contraintes physiques, mais aussi des préoccupations environnementales et socioéconomiques de notre milieu.

C'est dans cet esprit de développement intégré des ressources et du territoire, et dans une perspective de développement durable que notre organisme a fait l'analyse du Projet d'implantation du parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

1010 Notre démarche, elle s'est faite de façon très concrète pour mieux s'approprier les éléments du projet et ses possibles impacts qui pourraient être engendrés dans les différentes phases du projet.

1015 Dans un premier temps, on a fait une analyse des principaux éléments de l'étude d'impact. Pour clarifier certains questionnements, plusieurs rencontres d'informations organisées autant par le promoteur que par le BAPE nous ont permis de mieux saisir les éléments de réponse et voici la liste des différentes rencontres auxquelles nous avons participé :

1020 Le 12 février, au siège social du CRECA, le promoteur est venu présenter son projet aux membres de notre conseil d'administration.

1025 Le 21 avril, toujours à notre siège social, il y a eu une rencontre entre les représentants du CRECA et du promoteur sur certains éclaircissements que nous voulions avoir concernant leur projet et les impacts appréhendés. Principalement, les effets cumulatifs et les impacts sur la faune ailée.

Le 27 avril, nous étions à la porte ouverte à Saint-Séverin.

1030 Le 8 juillet nous étions, nous avons participé à la séance d'information publique du BAPE qui a eu lieu ici.

Il y a eu une deuxième rencontre sur les impacts des éoliennes, particulièrement sur les chiroptères qui a eu lieu à Lévis le 23 juillet.

1035 Et nous avons également participé aux séances d'information du BAPE ici le 20 octobre.

1040 Par ailleurs, ce que nous voulons souligner à ce moment ici c'est notre appréciation des efforts déployés par le promoteur du projet afin de bonifier le projet initial et de répondre à nos préoccupations et à nos suggestions.

1045 Considérant que le projet, par son évolution, répond, dans l'ensemble, aux exigences réglementaires et aux pratiques généralement acceptées au Québec, notre conseil a jugé que des audiences publiques du BAPE n'étaient pas nécessaires pour ce projet. Ce positionnement qui se basait également sur les réactions de la population concernée suite aux différentes rencontres auxquelles on a participé. On a eu la possibilité de jaser avec plein de monde.

1050 Nous avons transmis au ministre de l'Environnement, monsieur David Heurtel, dans une lettre officielle datée du 10 août, notre position. Cependant, dans la même lettre notre organisme faisait valoir que les dernières données scientifiques démontrent une raréfaction prononcée de certaines espèces de chiroptères qui sont touchés par la maladie du museau blanc. Or, l'impact éolien représente également une menace à cet effet.

1055 Disons immédiatement que le projet éolien du mont Sainte-Marguerite ne constitue pas, selon les méthodes d'inventaire préconisées actuellement par le ministère, un risque élevé. Toutefois, le conseil et le parc éolien Mont Sainte-Marguerite ont convenu de la pertinence de réévaluer, de réviser les pratiques d'évaluation des risques dans les différents centres de développement de ce parc éolien et lors de son opération.

1060

C'est une entente qu'on a convenu ensemble. Au cours de la prochaine année, sans doute, nous allons travailler à cet effet-là.

1065 Nous avons demandé au ministère de prévoir, en concertation avec les ministères et les organismes concernés, de réviser les systèmes qui sont déjà en place au niveau des procédures et des mécanismes existants. Tel que démontré dans le cadre de la séance d'information du BAPE tenue le 20 octobre à Saint-Sylvestre, il ressort que l'industrie éolienne tient une filière énergétique en plein essor partout dans le monde, présente sa propre évolution en termes de technologie et de pratique de gestion. Cette filière demande par conséquent une amélioration continue des connaissances et des pratiques, et ce, dans toutes les phases de développement d'un projet.

1070
1075 Donc, dans un esprit de diversification des filières énergétiques renouvelables, le CRECA entend travailler avec tous les représentants de la société dans le sens de bonifier les connaissances et les pratiques afin de réduire le plus possible les impacts environnementaux et sociaux.

À ce moment-ci, je vais laisser la parole à Cosmin.

1080

M. COSMIN VASILE :

1085 Merci beaucoup. Bonjour. Je vais essayer de résumer un peu l'implication du CRECA dans le domaine du développement énergétique de la région, parce que s'il y a près de 40 ans on avait un seul projet énergétique dans notre région, soit la raffinerie d'Ultramar, anciennement Ultramar, actuellement Valéro à Saint-Romuald, on peut dire que maintenant on a plusieurs projets énergétiques et assez diversifiés.

1090 Donc, vous avez, dans notre mémoire, toute une panoplie de dossiers énergétiques dans lesquels notre organisme est intervenu au fil des ans. Je tiens à vous attirer l'attention surtout sur un projet qu'on a réalisé en collaboration avec la Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique en 2007, c'était vraiment après le deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec pour le bloc de 2 000 mégawatts.

1095

1100 À ce moment-là, on sentait qu'au niveau de la population, on avait beaucoup de préoccupations, on avait beaucoup de mythes concernant l'énergie éolienne. Alors, on s'est assis avec les deux organismes dont j'ai mentionné antérieurement, on s'est assis pour avoir des séances d'information, pour présenter en quoi ça consiste un parc éolien, qu'est-ce que ça engendre comme impact, à quoi les citoyens devraient... qu'est-ce qu'ils devraient poser comme questions, qu'est-ce qu'ils devraient chercher comme information auprès des promoteurs.

1105 Également, en 2013, dans la foulée des consultations de la commission sur les enjeux énergétiques, on faisait valoir que pour réaliser un développement énergétique à long terme qui contribuera à la vitalité économique du territoire, tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser deux cibles : soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire; et en deuxième, favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales – je souligne locales – propres et renouvelables.

J'ai fait un petit calcul parce qu'on parle beaucoup...

1115 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, c'est pour vous indiquer il vous reste cinq minutes.

1120 **M. COSMIN VASILE :**

1125 J'ai fait un petit calcul en ce qui concerne les... parce qu'on parle beaucoup du parc éolien en Chaudière-Appalaches puis, en fait, sur toute la chaîne des Appalaches, et avec le parc du mont Sainte-Marguerite, on totalise 480 mégawatts de puissance énergétique. C'est presque l'équivalent d'Eastman 1 de 507 mégawatts. Mais on sait très bien que pour ça, on a besoin vraiment d'un bassin d'eau d'environ 603 kilomètres carrés.

1130 Alors, comme je l'ai mentionné antérieurement, on essaie vraiment, puis sans oublier vraiment le lien de transport de ce grand... on considère, après l'analyse dans le cadre du Conseil régional de l'environnement, on considère qu'à travers les principes de développement durable, on pourrait vraiment faire valoir encore plus l'énergie

renouvelable, surtout en région et surtout dans les régions où elle est peuplée, pour vraiment éviter les impacts sur des longues distances.

1135 Je tiens à souligner aussi que tous les dossiers énergétiques dans lesquels on est intervenus, puis par après, je vais laisser le mot de la fin à mon président, dans tous les dossiers, on a analysé ces dossiers selon les seize principes de développement durable. Puis je regarde votre bannière : « Le développement durable une question de principe. » Moi, je dirais que c'est une question de seize principes. Il faut le mentionner, parce que parfois on utilise certains principes en en oubliant d'autres.

1140 Nous, on s'est fait un devoir de regarder tous les projets à travers tous ces seize principes de développement durable, et c'est comme ça qu'on est arrivé à la conclusion.

M. GUY LESSARD :

1145 À l'heure où les changements climatiques sont une réalité palpable et que les populations locales sont appelées à s'adapter au dérèglement climatique, il faut faire des choix, par précaution, de diversifier nos sources d'énergie. Cependant, nous croyons que l'accent doit être mis sur des énergies renouvelables.

1150 L'énergie éolienne représente une alternative aux combustibles fossiles priorisés jusqu'à présent pour des raisons strictement économiques. Bien évidemment, la production d'énergie éolienne doit s'améliorer continuellement, et ce, dans le but de maximiser le rendement énergétique, tant en minimisant les impacts sur les composantes environnementales et sociales du milieu.

1155 La nouvelle stratégie de développement durable 2015-2020 qu'on vient tout juste de déposer, du gouvernement du Québec, prévoit un chantier qui vise à adapter les cadres légaux et les pratiques publiques pour favoriser des projets durables.

1160 La société dans son ensemble est appelée à s'intégrer puis à intégrer des principes du développement durable. Dans le message du premier ministre, dans la nouvelle version, on est passé d'un mandat qui concernait uniquement les ministères et les organismes à un mandat qui concerne maintenant la société.

1165

1170 Donc, chaque citoyen devra s'habiller, dans son raisonnement puis dans ses prises de décisions, comme les organismes, à prendre en considération autant les aspects sur le plan environnemental, social qu'économique. C'est un exercice qui n'est pas facile à faire, d'autant plus que pour renforcer cette action-là, dans son projet d'amendement à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qu'on vient tout juste de connaître aussi, on a créé maintenant un chantier sur les changements climatiques.

1175 Je terminerai en vous disant que sous une autre perspective, notre organisme ose espérer que la nouvelle stratégie énergétique du Québec favorisera principalement les énergies renouvelables. Nous espérons également que ce cadre prévoira des mécanismes nécessaires pour une amélioration continue de ces filières afin de minimiser les empreintes environnementales.

1180 Dans un esprit de diversification des filières énergétiques, nous autres, au Conseil régional de l'environnement, on entend travailler avec tous les représentants de la société, dans le sens de bonifier les connaissances et les pratiques et de réduire le plus possible les impacts sur le plan environnemental et social.

1185 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1190 Merci, Messieurs, pour votre mémoire. D'ailleurs, en page 8, donc vous avez cité des extraits de la lettre que vous aviez envoyée au ministre du Développement durable, dans laquelle vous parlez des chiroptères. Effectivement, on a vu des populations s'effondrer ces dernières années.

1195 Lorsque vous mentionnez, notamment à la fin de la phrase du troisième paragraphe : « L'amélioration des connaissances et des pratiques d'inventaire actuelles », donc j'aurais deux sous-questions liées à ça. La première serait : est-ce que vous avez, de votre côté, de la documentation sur les pistes pour améliorer des connaissances et des pratiques d'inventaire actuelles ou, sinon, est-ce que vous avez des recommandations précises, ça peut être les deux effectivement aussi, ou sinon, et/ou, avez-vous des recommandations précises pour améliorer, justement, l'amélioration des connaissances, 1200 autrement dit, améliorer l'état des connaissances et aussi des protocoles d'inventaire?

Alors, j'aimerais vous entendre.

M. COSMIN VASILE :

1205 Je vais essayer une réponse. C'est évident qu'on est un organisme de concertation qui, de temps en temps, cherche une expertise dans les différents axes d'intervention dans lesquels on intervient.

1210 La manière dont on voit le projet, c'est qu'actuellement on a une problématique, c'est la maladie du museau blanc qui est venue de l'extérieur et qui a provoqué vraiment une grande décimation de chiroptères au Québec.

1215 Il est évident qu'ayant moins de chiroptères, bien, c'est moins probable de trouver une certaine mortalité. Alors, comme la plupart des parcs éoliens se basent vraiment sur la recherche de mortalité de chiroptères, on pense que ça serait pertinent aussi de regarder la vitalité des chiroptères pendant les différentes phases d'implantation d'un projet éolien. Ça serait intéressant à voir, parce que comme je l'ai mentionné, on a un déclin très, très important de ces populations.

1220 Il est évident que comme on l'a démontré jusqu'à maintenant à travers nos projets, quand on a un projet d'envergure, on cherche vraiment l'expertise spécialisée. Pour vous donner un exemple, pour étudier l'impact du marnage au grand lac Saint-François on est associé avec le CSBQ, le Centre des sciences de la biodiversité du Québec avec des chercheurs de l'Université McGill et de l'UQAR, pour avoir des études scientifiques qui
1225 démontrent de quelle manière l'impact du barrage – si le barrage, premièrement, a un impact sur la biodiversité, puis deuxièmement, c'est quoi ces impacts-là et, finalement, avoir des recommandations de gestion en conséquence.

1230 Donc, c'est la manière dont on doit travailler, autant du grand lac Saint-François que sur tous les projets à caractère scientifique qui nous concernent.

LE PRÉSIDENT :

1235 Mais avez-vous de la documentation éventuellement à nous soumettre?

M. COSMIN VASILE :

1240 De la documentation, pas nécessairement, mais on a étudié, on a bien étudié. On a quand même une expérience avec les pacs éoliens. Alors, on s'est aperçu qu'avec les méthodes actuelles, on cherchait une chauve-souris dans un rayon d'un kilomètre avec toute la prédation qui pourrait exister puis tous les effets collatéraux de non-persistance de ces petites chauves-souris dans le milieu.

1245 On s'aperçoit que c'est pertinent d'aller un peu plus loin dans les études puis d'essayer vraiment de faire différemment. On n'a pas nécessairement une formule, mais on s'aperçoit que la réalité nous demande d'aller plus loin, surtout dans le cadre de précarité de certaines espèces.

LE PRÉSIDENT :

1250 Effectivement, ça faisait plusieurs années que je n'avais pas aperçu une chauve-souris, j'en ai vu une cet été chez moi en plein jour, c'est parce qu'elle a été dérangée par des corneilles, ça m'a surpris. « Eh, j'ai dit, c'est vraiment une chauve-souris. » Mais ça faisait peut-être trois ans, je pense, que je n'en avais pas vu tourner autour des poteaux de lumière. On sait qu'il y en a encore, mais effectivement, on ne les voit pas souvent.

Oui, je vous écoute.

M. GUY LESSARD :

1260 En fait, deux choses. La première, c'est que les mécanismes qui existent présentement datent de plusieurs années. Je ne me souviens pas, mais ça fait assez longtemps qu'on n'a pas révisé ces modalités de fonctionnement.

1265 Puis, deuxièmement, ce qui est convenu avec le promoteur, c'est que d'ici à ce que le parc commence ses opérations, nous allons convenir de la méthode, de la façon de procéder, et on a également convenu qu'on ferait appel à de l'expertise, des gens spécialisés dans le domaine.

1270 Ce n'est pas une question d'être pressé dans le temps, c'est une question de faire
une bonne job, comme on dit. Et même du côté du promoteur, c'est convenu que si à
posteriori on identifie qu'il faudrait avoir des mesures plus prescriptives que celles qu'on a
présentement, qu'ils sont prêts à réviser leur façon de procéder pour améliorer leur
fonctionnement.

1275 C'est une des choses qui ont découlé des discussions transparentes qu'on a eues
avec le promoteur dans le cadre de ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1280 Très bien. Oui?

M. COSMIN VASILE :

1285 Si vous me permettez un complément d'information. C'est qu'on trouve que c'est
bien de commencer vraiment à avoir des études sur le territoire québécois, et non pas se
référer à des études qui se font ailleurs dans le monde. Et ça, on sent que c'est un peu
l'assentiment de l'industrie également, d'avoir vraiment des exemples de chez nous pour
vraiment démontrer dans des situations similaires à l'avenir, démontrer que oui, on a des
1290 études, puis voilà la manière dont elles sont faites. Puis ça a amené à telle réglementation
ou à telle façon de faire en termes de...

LE PRÉSIDENT :

1295 Très bien. Madame Gendron, ça va? Alors, nous vous remercions pour votre
présentation.

M. GUY LESSARD :

1300 Merci.

1305

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY

LE PRÉSIDENT :

1310

Alors, nous allons maintenant inviter l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, monsieur Jean-François Samray. Je le prononce correctement?

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

Tout à fait.

1315

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

1320

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

Bonjour, Monsieur Germain, Madame Gendron.

1325

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, donc c'est une association qui regroupe les producteurs, autant compagnies privées que des coopératives, des groupes autochtones ou des regroupements avec les municipalités; regroupe également les centres de recherche, des entreprises de services et des entreprises manufacturières et qui oeuvrent dans le secteur des énergies renouvelables.

1330

Donc, nous sommes actifs au Québec, principalement, et nos membres par contre rayonnent à l'international.

1335

Écoutez, je sais que je suis à peu près un des derniers qui vous séparent de la fin, là, et je suis convaincu que vous avez lu le mémoire, donc je ne le referai pas. Simplement, vous avez pu constater que nous sommes en faveur du projet. Néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur les figures 1, 2 et 3, parce que je pense que ça vient répondre à plusieurs préoccupations qui ont été exprimées et qui s'expriment d'un BAPE à l'autre par la population québécoise.

1340 Donc, la figure 1, qui est le diagramme de Sankey de l'écoulement de l'énergie au
Québec, démontre qu'au Québec, bien qu'on entende que nous avons des surplus
1345 énergétiques, rien n'est plus faux. Le diagramme nous démontre très bien, par
l'écoulement de l'énergie, que les produits pétroliers sont la première énergie consommée
au Québec, que le Québec importe 56 % – faites les calculs, vous allez voir – le Québec
1350 importe 56 % de toute l'énergie qu'il consomme et que ces importations-là comptent pour
plus de la moitié de la balance commerciale au Québec.

1350 En plus, le système énergétique québécois tel qu'il est fait, vous le voyez à l'extrême
droite, et c'est dit d'une façon où il y a plus d'énergie perdue qu'il y a d'énergie utile
valorisée.

1355 Donc, il y a un réel besoin de changement. Et ce changement-là, en fait, il s'est déjà
amorcé – et on va aller à la figure 2 – puisque dans d'autres périodes de l'histoire du
Québec, en fait à chaque fois où il y a eu des graves crises économiques, 1929-30, 1970,
1360 1980 et 90, il y a eu des surplus similaires.

1360 Mais ce qu'on remarque dans la figure 2 que vous voyez, la première phase de
substitution énergétique, c'est qu'entre les années 70 et 85, le Québec a raccordé 19 000
mégawatts d'hydroélectricité. Et ces 19 000 mégawatts-là, on se rappellera, les plus
1365 anciens d'entre nous se rappelleront les reportages constants sur le fait que c'était de
l'énergie qui était en trop, qu'on n'en avait pas besoin, qu'on était pour s'appauvrir, que
c'était pour ruiner le Québec.

1365 Et pourtant, les saines politiques gouvernementales ont fait en sorte que cette
énergie-là a été valorisée. Le gouvernement a mis en place des programmes de
substitution dans la chauffe, dans l'usage des bâtiments, et sur 15 ans, le Québec a réduit
de 25 % la consommation des produits pétroliers en la remplaçant par de l'électricité
1370 produite localement.

1370 Ça a été bon pour la balance commerciale, ça a été bon pour le dynamisme, la
création de l'emploi et les mesures sociales qui ont découlé, de la richesse qui a été
créée, et ça a également été bon pour l'environnement, puisque, on ne les mesurait pas à
l'époque, mais il y a, bon, pour chaque litre de diesel c'est 2,7 kilos de CO₂, pour chaque

1375 litre d'essence 2,4 kilos, donc c'est autant de mégatonnes de CO₂ qui n'ont pas été émises.

Et donc, le Québec se ramasse aujourd'hui en 2012, ce graphique s'arrête là, mais nous sommes aujourd'hui en 2015 à la veille d'une prochaine politique énergétique et la substitution énergétique pour réduire le défi que le gouvernement du Québec a adopté, c'est de réduire de 37,5 % les émissions par rapport à 1990.

1380 Ça signifie que le Québec devra, en date des derniers chiffres publiés, couper d'encore 25 mégatonnes de CO₂ la consommation faite. Et ça va venir par quoi? Ça va venir par de la substitution par de l'énergie renouvelable, ça va venir par des mesures d'efficacité énergétique et par une optimisation et un transfert énergétique dans le secteur des transports. Et pour ce faire, ça prend de l'énergie renouvelable.

1385 Et donc, en allant avec ça, je vous dirai qu'il y a, plus récemment aussi, il y a l'étude de l'Institut universitaire CIRANO avec l'Institut Trottier, donc deux centres, deux fondations de recherche et deux groupes de recherche qui ont publié une étude sur la perception des Québécois sur l'énergie – et je pourrai vous le laisser, le document – et comme de quoi que les Québécois sont à 69 % convaincus que c'est l'action humaine et notamment la consommation d'énergies fossiles qui causent le réchauffement climatique. Et derrière ça, comment changer la chose? Bien, la première mesure qui est identifiée par un sondage scientifique basé sur des méthodes ISO 1566 et faire valider par l'Institut Léger de la firme Léger Marketing.

1390 Et donc, la première mesure qui est retenue par les Québécois, c'est de faire plus d'énergie renouvelable et de remplacer la consommation énergétique fossile par de l'énergie renouvelable.

1400 Et la première énergie renouvelable qui a été identifiée par les Québécois à 91 % c'est l'énergie éolienne, tandis que l'énergie hydraulique est à 68%. Donc, comprenez que pour les Québécois, l'énergie éolienne, elle est renouvelable et les Québécois ont répondu à ce sondage-là en disant qu'il fallait aller de l'avant.

1405 Et donc, pour nous, ça figure parmi les raisons fondamentales pour lesquelles l'Association est favorable à la réalisation du projet, parce qu'autant du niveau économique qu'énergétique que de développement durable et social, il faut ralentir le

1410 réchauffement climatique et qu'aujourd'hui, le coût de l'inaction ne peut plus se faire. Le réchauffement climatique n'est pas gratuit. Et donc, se faisant, le coût de l'action est rendu inférieur à celui de l'inaction.

1415 Donc, pour toutes ces raisons, et également je vous dirais peut-être qu'une autre étude faite en 2007 par Multi Réseau, la firme Multi Réseau lors du développement des premiers parcs éoliens en 86, une étude faite auprès de 900 personnes, dont 500 qui étaient à proximité des résidences, et le taux d'appui à l'éolien était de 83 %. Et avant la construction du projet et une fois le projet construit, il a monté à 86 %. Et on découpé sur l'échantillon des gens qui habitent et qui voient des éoliennes dans un rayon de deux kilomètres, l'appui avant monté à 86 %.

1420 Donc, je pense que les sondages à travers le temps, que ça soit celui de Multi Réseau, on pourrait prendre celui du Technocentre éolien fait en 2011 par rapport à la perception sur le bruit, que l'étude de l'Institut Trottier, démontre, faits à l'appui, que les Québécois veulent être actifs et c'est le sens des politiques gouvernementales, veulent être actifs sur le réchauffement climatique, veulent être des leaders en énergie renouvelable, et donc, la substitution est la voie à suivre.

1425 Et donc, pour toutes ces raisons l'AQPER appuie le projet dont vous avez la charge d'étudier.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

1435 Je vous remercie. C'est un sujet que vous n'avez pas directement abordé de façon détaillée dans votre mémoire, mais on l'a abordé tout à l'heure avec le Conseil régional de l'environnement, on parlait des chiroptères. Notamment, les gens du Conseil mentionnaient que, bon, on référerait à des études de l'extérieur, il y avait un besoin pour coordonner une étude plus globale pour la situation au Québec.

1440 Du côté de votre association à vous, est-ce que vous avez travaillé sur ça, par exemple pour réussir à amalgamer différents producteurs éoliens pour faire des études sur les chiroptères et, si oui, où vous en êtes.

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

1445

Tout à fait, ça fait... oui, oui, ça fait deux ans qu'on travaille avec le, mais il y a eu des changements de ministère, qui ont changé la papeterie, qui ont changé les Directions, qui ont tout changé, là, mais ça fait deux ans qu'on travaille, qu'on a un go de la part de nos producteurs à mettre en place un projet de recherche du CRSNG pour étudier. Et on est

1450

en discussion avec le Département de la faune, au ministère de la Faune et des Forêts, pour structurer, déposer notre demande au CRSNG.

1455

Et donc, ce faisant, l'industrie considère que ce qui se fait à l'étranger c'est une chose, mais les dernières études fondamentales, la connaissance fondamentale sur les chiroptères au Québec date de longue date. Et, effectivement, il y a également l'effet du museau blanc; et dans les régions de la planète sur lesquelles le museau blanc, l'épidémie s'est amoindrie, il y a une recrudescence des populations de chiroptères par la suite.

1460

Mais pour nous, il est important, non pas de copier aveuglément les autres nations et les autres directives, nous avons des écosystèmes qui sont différents, et donc, de créer et de vraiment revalider la recherche fondamentale sur les chauves-souris, parce que ça fait plus d'une décennie qu'il n'y en a pas eu.

1465

Il y avait le réseau Chirops qui faisait des relevés le long des routes avec des anabats et autres qui ont été coupés pour faute de financement.

1470

Et donc, les producteurs chez nous sont résolus à aller de l'avant avec un projet de CRSNG et, je vous dirais, on va déposer notre demande puis qu'on en arrive avec une communauté de vision avec le ministère ou pas, on va aller de l'avant pour bien documenter, parce que le développement durable, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1475

Donc, vous espérez, si ça va bien, que, quoi, l'étude serait entamée l'année prochaine?

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

1480

Tout à fait. Les prochaines étapes sont de déposer le projet pour la séance du mois de mars du conseil du CSRNG et de faire en sorte qu'on aille une acceptation. Et après ça, si tout va bien, bien, ça sera les recherches des étudiants puis d'aller avec le projet, oui.

1485

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Madame Gendron? J'aurais une autre petite question, mais je vais laisser la possibilité à ma collègue de poser une question. J'avais pris une note... non, je pense que ça va. Je vais laisser faire.

1490

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

Ça va aller? Bon. Si vous avez des questions complémentaires, vous pouvez nous les envoyer puis on va y répondre.

1495

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je pense que vous avez répondu dans votre synthèse.

1500

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :

Parfait, merci.

1505

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, au revoir.

1510

Mme ALIZÉE CAUCHON
M. STEVEN GUILBEAULT (Via Skype)

1515

LE PRÉSIDENT :

1520

Alors, nous avons un dernier participant. Nous avons madame Alizée Cauchon, est-ce qu'elle est sur place? Oui. Donc, je vais inviter madame Alizée Cauchon d'Équiterre à s'avancer. Très bien, vous êtes là. Et nous avons également Steven Guilbeault sur Skype simultanément.

1525

Alors, Madame Cauchon, bonjour. Monsieur Guilbeault, bonjour.

Mme ALIZÉE CAUCHON :

Bonjour.

1530

M. STEVEN GUILBEAULT :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1535

Alors, pouvez-vous parler quelques mots de test, Monsieur Guilbeault, s'il vous plaît?

1540

M. STEVEN GUILBEAULT :

Oui, certainement. Je voudrais d'abord remercier le BAPE de m'accorder...

LE PRÉSIDENT :

1545

O.K. C'est beau. Je vous remercie, on a pu ajuster le son. Alors, allez-y.

M. STEVEN GUILBEAULT :

1550

Oui. Merci beaucoup de me permettre de me présenter comme ça devant vous avec Paris qui arrive, tout ça, je ne pouvais pas me rendre, mais merci de nous accommoder.

1555

Alors, je vais faire la première partie de la présentation et ma collègue Alizée va faire la deuxième.

1560

Alors, Équiterre est une organisation québécoise, on a fêté l'an passé nos 20 ans. Nous avons à peu près 130 000 supporteurs au Québec. On s'intéresse aux questions énergétiques, changement climatique, agriculture durable, commerce équitable depuis donc déjà plusieurs années.

1565

Nous nous intéressons particulièrement à la filière de l'éolien, des énergies renouvelables en général, de l'éolien en particulier depuis plusieurs années. Ce n'est pas la première fois où nous participons à une audience du BAPE sur un projet ou un autre. Nous avons participé aussi à d'autres consultations, la politique énergétique du gouvernement du Québec, par exemple, les consultations sur la politique énergétique.

1570

Alors, dans la présentation, je vais vous présenter quelques arguments qui, à notre avis, militent en faveur du développement de la filière éolienne; aborder rapidement les politiques actuelles de développement de la filière éolienne. Et Alizée présentera plus particulièrement la grille d'analyse que nous avons utilisée, qui aborde différents éléments pour évaluer le projet de mont Sainte-Marguerite, et on pourra terminer avec notre série de recommandations et notre recommandation principale.

1575

Alors donc, quelques éléments qui militent en faveur de l'éolien. Évidemment, c'est une forme de production d'énergie qui a peu d'impacts sur l'environnement. Ultimement, de l'énergie verte, ça n'existe pas. Il y a des formes d'énergie qui ont plus ou moins d'impacts que d'autres. Quand on regarde l'ensemble de la littérature scientifique, l'éolien se classe toujours parmi les formes d'énergie qui en ont le moins; faible production de GES, évidemment.

1580

1585 Alors, on a vu au cours des dernières années une baisse importante des coûts de production, notamment dans le dernier appel d'offres communautaires où les contrats qui ont été signés avec Hydro-Québec sont même, d'un point de vue économique, très intéressants d'un point de vue du prix, et même plus faibles que ce qu'on avait signé il y a quelques années pour des projets de plus grande ampleur. C'est quand même assez rare qu'on voie ça, donc les prix régresser comme ça.

1590 Il y a un grand potentiel éolien. On en parle dans le mémoire, je ne veux pas passer à travers ça, il y a moult études qui ont été faites là-dessus. L'éolien reçoit aussi l'appui, un large appui – on l'a vu dans plusieurs documents qui ont été rendus publics au cours de la dernière année, dernière année et demie au Canada et ailleurs aussi dans le monde – dans le cadre de la lutte aux changements climatiques. L'éolien n'est pas évidemment le remède au réchauffement planétaire, mais c'est l'une des formes d'énergie qui reçoit l'assentiment de plusieurs grands groupes de scientifiques, et c'est une forme d'énergie qui crée beaucoup d'emplois par dollar investi, beaucoup plus que d'autres.

1600 Ce qui m'amène au prochain acétate donc qui s'intitule « Politique actuelle de développement de la filière éolienne ». Quel est le lien entre ça et ce qu'on vous a mis là? Alors, ce graphique-là, nous l'avons fait maison. Alors, vous avez donc les émissions de gaz à effet de serre du Québec en 1990. On était un peu au-dessus de 80 millions de tonnes par année. En 2012, nous avons réduit de 8 % sous les niveaux de 1990. L'objectif pour 2020 est de réduire de 20 %; en 2030 de 37,5 %, et là, il n'y a pas d'objectif précis pour 2040, mais comme notre objectif pour 2050 est d'au moins, moins 80%, on a tiré une ligne entre les deux, la courbe pourrait être un peu différente, mais probablement pas tant que ça.

1610 Qu'est-ce que ça veut dire donc? Et ça, c'est pour 2020, 2030 et 2050, nous avons des engagements. Les engagements de 2030 et de 2050 n'ont pas fait encore l'objet d'un enchâssement dans la loi québécoise. Dans le cas de l'objectif 2030, ça viendra assez vite. Mais ce que ça veut dire, évidemment, c'est qu'en 2050, il n'y a à peu près plus de combustibles fossiles au Québec dans notre portefeuille énergétique. Il en restera peut-être un peu, mais très, très peu. Pourtant, nous allons encore avoir besoin d'énergie.

1615

1620 Alors, cette énergie-là, qu'elle soit pour nos bâtiments, nos entreprises, nos industries, notre système de transport, cette énergie-là, elle sera essentiellement électrique. Elle ne sera pas juste électrique, mais très largement l'électricité va prendre une part beaucoup plus importante dans le portefeuille énergétique du Québec et de l'ensemble de la planète avec les engagements qu'un nombre de plus en plus important de pays prennent pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

1625 Certains experts, par exemple pour le Canada, estiment que pour éliminer l'utilisation des combustibles fossiles au cours des prochaines décennies, il va falloir doubler la taille du parc de production électrique à l'échelle du pays.

1630 Alors, donc nous allons avoir besoin de plus d'électricité. Évidemment, pas n'importe quelle électricité, de l'électricité renouvelable. On ne va pas lutter contre les changements climatiques en produisant de l'électricité à partir des combustibles fossiles, évidemment. Donc, ça sera de l'électricité faite à partir des renouvelables.

1635 Je vous présente donc rapidement – alors, la grille que nous avons utilisée est une grille qu'on a déjà utilisée dans d'autres apparitions devant votre organisation. En terme de développement durable, on essaie de regarder un certain nombre de thèmes, par exemple gouvernance, éthique, des aspects plus écologique, social et économique, et sous chacun de ces thèmes-là, quels sont les objectifs qu'on poursuit dans l'étude d'un projet.

1640 Alors, je ne veux pas nécessairement vous lire tout ce qui est là, c'est dans le mémoire, mais bon, prenons-en quelques-uns. Le premier, gouvernance : favoriser l'engagement, la mobilisation et la participation des parties prenantes.

1645 Alors, nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a évidemment regardé ce que le promoteur avait mis de l'avant et, également, ce que le promoteur avait proposé, ce qui se retrouvait dans la littérature, mais on a regardé aussi de façon plus globale, on a regardé quel genre d'information qu'il y avait dans les médias locaux, dans les groupes locaux. Donc, on a fait une recherche au-delà de l'information qui était fournie par le promoteur, simplement pour avoir le meilleur portrait possible de la situation.

1650

1655 Bon, je pourrais continuer comme ça. Je pense que vous voyez un peu ce qu'on a
essayé de faire. On a regardé donc des aspects à la fois social, à la fois environnemental.
Au niveau social, on a regardé aussi la question, par exemple, on a regardé la question
des relations avec les communautés autochtones. Bon, c'était moins pertinent pour ce
projet-là, mais c'est quand même quelque chose qui nous tient à coeur et qu'on essaie
d'évaluer pour chacune de nos interventions. Ce n'est pas toujours pertinent de le faire,
parce qu'il n'y a pas toujours des enjeux avec, par exemple, des communautés
autochtones, mais c'est quand même un élément qu'on voulait regarder. Évidemment,
toute la question des retombées économiques, le mécanisme de redistribution.

1660 Alors, je pourrais arrêter là et maintenant passer la parole à ma collègue Alizée.

Mme ALIZÉE CAUCHON :

1665 Oui. Dans le fond, je vais détailler un peu plus cette approche-là en termes de
recommandations qu'Équiterre apporte au projet de parc éolien ici.

1670 Donc, au niveau de la gouvernance, pour favoriser l'engagement et la mobilisation
des participants, on recommande de miser sur une utilisation importante des outils de
communication web, des rencontres privées ou en comités, afin de favoriser l'engagement
et la mobilisation des parties prenantes. Et, également, on suggère au promoteur de
maintenir à jour son site Internet et il pourrait y avoir quelques ajustements, notamment un
fil d'actualité, maintenir la section « Nous joindre »... voilà.

1675 Et, également, on recommande au promoteur de continuer de se montrer flexible sur
des potentielles modifications du projet et maintenir un esprit de collaboration avec les
parties prenantes, bien sûr. Les promoteurs devraient également maintenir et développer
un lien constant avec la communauté. Il doit continuer à être facilement joignable et en
contact rapproché avec la haute direction du projet.

1680 En ce qui a trait à l'éthique, pour répartir les bénéfices dans l'ensemble de la
population, on suggère de quantifier les contrats offerts aux entrepreneurs de la région.

1685 Et en ce qui a trait à l'offre de compensation aux populations touchées par les
impacts, Équiterre indique qu'aucune étude ne démontre la perte de valeur – c'est en fait

une inquiétude souvent des populations, mais aucune étude ne démontre la perte de valeur pour les propriétés à proximité d'un projet éolien au Québec.

1690 Considérant le caractère récent de l'implantation de parcs éoliens au Québec, nous
suggérons qu'une évaluation des impacts sur la valeur des propriétés utilisant les
données de plusieurs projets éoliens et sur plusieurs années soit exécutée par le
gouvernement du Québec.

1695 Du point de vue écologique, afin de réduire les quantités nettes de gaz à effet de
serre, nous recommandons la mise en place d'une approche de réduction des émissions
de GES pour tout le projet, d'abord par l'adoption d'une politique d'approvisionnement
responsable qui vise l'achat de produits à faibles émissions, et par l'installation d'une
stratégie d'identification des émissions en cours du projet et des actions pour les réduire.

1700 Un plan de compensation des émissions via les crédits de carbones compensatoires
pourrait être réalisé avec la constitution d'un portefeuille constitué à parts égales de
crédits produits au Québec et dans les pays en voie de développement.

1705 Pour la question des espèces rares ou menacées, des études conjointes avec les
autres parcs éoliens à proximité devraient être réalisées pour mieux connaître l'impact de
la construction et de l'opération des parcs éoliens sur les oiseaux et chauves-souris.

1710 Par ailleurs, les promoteurs pourraient aussi évaluer la possibilité de supporter les
travaux d'organismes québécois qui travaillent à leur protection dans la province. Et nous
recommandons au gouvernement du Québec de rendre publiques les données d'impacts
sur les oiseaux et chauves-souris afin d'établir de bons comparatifs.

1715 Notre point de vue social, nous recommandons au promoteur de continuer
d'appliquer les mesures d'atténuation et d'inclure des objectifs significatifs et mesurables
dans son programme de suivi du climat sonore. Les échanges devraient continuer à être
fréquents avec les citoyens pour mesurer leur satisfaction.

1720 Et, enfin, d'un point de vue économique, il serait pertinent d'obtenir plus
d'information de la part du promoteur, par exemple les commandites octroyées, les petites
entreprises embauchées, quantifier les retombées économiques sur les entreprises

locales, ce qui permettrait en fait de mieux juger la répartition équitable et optimale des revenus du projet dans la communauté.

1725 Donc, les projets éoliens québécois sont une solution importante à une électrification
du secteur des transports et à une réduction des émissions issues dans la consommation
d'électricité des provinces et des états voisins. Pour cette raison, les projets éoliens
québécois qui ne présentent pas d'impacts environnementaux importants et qui ont été
améliorés pour s'adapter à leur milieu et qui ont passé le test de l'acceptabilité sociale
devraient aller, selon nous, de l'avant.

1730 La grille d'analyse utilisée dans ce mémoire pour l'analyse du Projet de parc Mont
Sainte-Marguerite, Équiterre souhaiterait que celui-ci aille de l'avant, que le BAPE
approuve le projet.

1735 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1740 Très bien. Alors, je vous remercie pour votre présentation. Monsieur Guilbeault,
êtes-vous toujours là?

M. STEVEN GUILBEAULT :

1745 Oui, je suis toujours là.

LE PRÉSIDENT :

1750 Alors, je vous remercie vous aussi également. J'aurais un petit point, juste une
mention. Donc, comme madame Cauchon l'a mentionné, vous avez fait une évaluation au
regard de la grille fabriquée par la Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil de
l'Université du Québec à Chicoutimi. Donc, c'est un outil qu'on voit régulièrement au
BAPE.

1755 Par contre, c'est justement pour préciser que nous, du côté du BAPE, étant donné
qu'il y a différentes approches qui sont véhiculées sur le développement durable, j'en

1760 connais au moins quatre qui sont véhiculées au Québec, donc généralement le BAPE n'a jamais pris position en faveur d'une méthode plutôt que d'une autre. Ça ne veut pas dire que les commissions ne regardent pas quand un exercice est fait, mais du côté du BAPE, disons qu'on va se garder toujours une petite réserve pour ne pas favoriser une approche plutôt qu'une autre, parce que chaque approche à ses promoteurs au Québec.

1765 Ce que je pourrais dire aussi, certains des points que vous avez mentionnés, donc plusieurs des points, bien entendu la commission va se pencher sur ça dans son analyse. On va regarder aussi vos recommandations, notamment si on parle par exemple de la valeur des propriétés. On a vu au cours de l'audience que c'était une préoccupation sensible auprès de plusieurs personnes, qu'est-ce qui pourrait advenir de la valeur de leur propriété en cas de développement du projet éolien.

1770 Donc, c'est des éléments comme ça qu'on considère importants. Je vais donner la parole à ma collègue, madame Gendron, elle aurait quelques questions.

LA COMMISSAIRE :

1775 En fait, une petite question. Vous avez mentionné qu'une de vos recommandations est à l'effet de maintenir un dialogue avec la population. Et je présume que vous savez qu'il y a un comité de suivi qui est envisagé dans le projet. Alors, selon votre expérience, l'analyse que vous avez faite, d'abord, mais aussi selon votre expérience des différents parcs éoliens qui existent au Québec, quelle devrait prendre la forme à votre avis de ce comité de suivi pour assurer un déroulement harmonieux du projet au sein de la communauté?

M. STEVEN GUILBEAULT :

1785 Peut-être une petite précision, Madame Gendron, quand vous dites « quelle forme devrait prendre », donc comment on voit l'établissement de ce comité-là, qui, la composition, ce genre de choses là?

1790

LA COMMISSAIRE :

Oui, c'est ça. La composition, fonctionnement et ce qui vous vient en tête par rapport à ça.

1795

M. STEVEN GUILBEAULT :

Bien, je pense que ça devient une pratique de plus en plus courante. Ce n'est pas systématique, mais certainement au niveau de plusieurs projets éoliens, on l'a vu ailleurs. Donc, la création de ce comité-là, bien, je pense que ça doit être un comité qui regroupe autant que possible le plus grand nombre d'intervenants, je ne veux pas dire que tout le monde doit y être, mais des représentants ou représentantes de l'ensemble des parties prenantes. Alors, on peut penser aux agriculteurs, des citoyens, la municipalité, les Premières Nations, le cas échéant.

1800

1805

Donc, il y a une certaine représentativité de la société ou du milieu dans lequel un projet s'implante, d'une part. Je pense que ça ne peut pas être un comité où c'est unidirectionnel, c'est-à-dire que tout ce qui est discuté au sein du comité est proposé par le promoteur. Je pense que le promoteur peut certainement proposer des éléments de discussion, mais je pense que le promoteur doit aussi accepter qu'il y ait des suggestions, des propositions qui viennent des membres du comité.

1810

Au niveau du fonctionnement, ce qu'on voit, il y a des comités qui vont avoir tendance à se rencontrer plus souvent au début, parce qu'il y a plus de questions, peut-être plus d'enjeux, un besoin de mieux comprendre, au départ. Et là, avec le temps, les questions ayant trouvé réponse et ainsi de suite, on va voir que des comités vont se voir moins souvent. Alors, parfois ce à quoi on assiste, on parle de trois à quatre fois par année, puis après ça, c'est peut-être une à deux fois par année.

1815

Je pense que là aussi, c'est au milieu de définir un peu ce qui est pertinent. Alors, peut-être que les gens vont dire : bien oui, nous, on a besoin de deux rencontres par année. Ou peut-être qu'ils vont dire on en a besoin de trois ou quatre. Je pense qu'il faut, encore une fois, garder une certaine ouverture quant à ça.

1820

Je ne sais pas si je réponds bien à votre question?

1825

LA COMMISSAIRE :

Oui. C'est bien, merci.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Regardez, je fais le tour du document, en profiter si j'ai encore une question de précision à obtenir. Alors, ça irait de mon côté. Donc, comme j'ai dit, on va examiner vos recommandations. Et nous vous remercions pour votre participation. Alors, Monsieur Guilbeault, je vous remercie également.

1835

M. STEVEN GUILBEAULT :

Merci à vous, merci beaucoup.

1840

Mme ALIZÉE CAUCHON :

Merci.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1850

1855

1860

**RECTIFICATION
M. CHRISTIAN NOËL**

LE PRÉSIDENT :

1865

Alors, Équiterre était notre dernier participant inscrit. Avant de fermer cette deuxième partie de l'audience publique, on m'informe ici qu'il y a une demande de rectification. Alors, je vais inviter monsieur Christian Noël à s'avancer pour faire sa rectification.

1870

Donc, je vous rappelle que la rectification porte sur des corrections de faits et ne doit pas servir à provoquer des débats.

Alors, Monsieur Noël, allez-y.

M. CHRISTIAN NOËL :

1875

Merci, Monsieur le commissaire. Est-ce que j'ai le droit à une ou à deux rectifications en même temps?

LE PRÉSIDENT :

1880

Vous pouvez en faire deux, si vous voulez.

M. CHRISTIAN NOËL :

1885

O.K., ça ne sera pas long. O.K., juste pour spécifier parce que j'ai entendu tout à l'heure, il y a un intervenant qui a parlé de 80 % quelque chose à propos de l'éolien. Alors, je veux rectifier dans la réalité des choses, c'est à peu près impossible. À ma compréhension à moi et à mes connaissances et celles des experts, ça se tient entre 12 et 15 %. L'éolien, il tient et fonctionne à cause du système de l'Hydro-Québec, O.K.?

1890

Alors, c'est Hydro-Québec qui soutient tout ça.

Alors, l'exemple le plus probant, c'est qu'aujourd'hui, il ne vente pas. Il ne vente pas, ça veut dire que je n'aurais pas de microphone, on ne pourrait pas se communiquer, vous n'auriez pas de téléphone, on n'aurait pas d'éclairage puis on ne pourra pas être ici. On serait à la chandelle. Et voilà. Ça, c'est rectification 1.

1895

1900

Rectification 2, c'est important. C'est qu'hier j'ai eu un blanc de mémoire sur un terme médical qui est le lien entre les décisions des tribunaux et la santé. L'exemple, c'est que vous l'avez la cause rapportée dans le mémoire qu'on vous a remis, je veux couper ça court, où est-ce qu'une propriétaire terrienne a eu des animaux infirmes et a dû être remboursée par ordre de la cour et dommages de 200 000 \$. Plus 1 600 couches, fausses couches dans des rayons inférieurs à trois kilomètres des éoliennes industrielles. Alors, ça devient sérieux.

1905

Alors, vous allez me dire c'est quoi? Bien, c'est parce que c'est passé par le Code criminel, ce que je vous arrive avec c'est le lien réel. Alors, quand les gens sont exposés par des démarches publiques – c'est dans le Code criminel canadien aussi – c'est que des élus ont des responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens. Ne pas les exposer.

1910

LE PRÉSIDENT :

Faites une rectification, Monsieur Noël.

1915

M. CHRISTIAN NOËL :

O.K., j'en arrive – de ne pas être exposé. C'est-à-dire on ne dit pas consciemment ou inconsciemment, mais ils ne doivent pas être exposés à des menaces de santé. O.K.? Et dans l'autre Code criminel aussi, c'est qu'il est illégal aussi de mettre en péril le bien-être d'une minorité pour enrichir une majorité. C'est dans le Code criminel.

1920

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ce n'est pas vraiment une rectification.

1925

M. CHRISTIAN NOËL :

O.K. Et j'arrive avec le lien. Santé Canada, et c'est là que ça devient important, c'est que Santé Canada – je ne vous le lirai pas, il est à la page 30 – a reconnu ce malaise, cette maladie. Ça s'appelle VAD, *Vibro Acoustic Disease*. C'est reconnu par tous les pays occidentaux, dont le Canada, qui a fait preuve, je crois que c'est à la fin 2015, d'innovation suite à des recherches expansives qu'ils ont faites devant des tribunaux.

1930

1935 Alors, *Vibro Acoustic Disease*, c'est le mot qui ne me venait pas et c'est par là – c'est tout décrit – par la tête, par les sens et par les animaux, qui a été prouvé, que c'est par là qu'on atteint et qu'on peut faire le lien criminel qui est décrit dans ce que c'est qui vous a été déposé.

Alors, je vous laisse le soin, je vous remercie beaucoup. C'était ma mise au point.

LE PRÉSIDENT :

1940 Très bien, je vous remercie.

M. CHRISTIAN NOËL :

1945 Je vous remercie beaucoup.

MOT DE LA FIN

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ceci mettait aux interventions des participants dans le cadre du présent projet.

1955 Maintenant, je vais prononcer formellement le discours de fermeture de la deuxième partie de l'audience publique.

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Donc, pour ainsi dire, à la partie publique du mandat du BAPE.

1960 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même, un mois après la sortie publique du rapport.

1965

Donc, les personnes désirant exercer leur droit de rectification, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, par écrit auront jusqu'au 25 novembre prochain pour le faire, donc par écrit. Si quelqu'un n'était pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Lynda Carrier, qui est notre coordonnatrice, car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter si vous dépassez ce délai.

1970

Nous vous rappelons encore une fois que ce droit de rectification sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions ou des points de vue émis dans les mémoires.

1975

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 12 février 2016.

1980

La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant simplement à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources qui sont aujourd'hui et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

1985

Alors, merci et bonne fin d'après-midi.

AJOURNEMENT

* * *

1990

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1995

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.b.

2000